



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 177 - SEPTEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **59\_D D T M\_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord**

Arrêté N °2013245-0001 - Décision N ° 41/2013 Autorisant la tenue d'une manifestation nautique .....	1
--	---

## **62\_DDTM**

Arrêté N °2013241-0002 - Arrêté préfectoral portant modification de la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée .....	4
---	---

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute- Normandie et de Picardie**

### **Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Décision - Délégation de signature afin d'ordonner un parloir avec dispositif de séparation - (Décision N ° 483/2013) .....	11
Décision - Délégation de signature pour autoriser la participation aux activités - (Décision N ° 480/2013) .....	13
Décision - Délégation de signature pour l'affectation et la réaffectation des détenus en cellule - (Décision N ° 479/2013) .....	15
Décision - Délégation de signature pour la suspension du régime de l'encellulement individuel - (Décision N ° 485/2013) .....	18
Décision - Délégation de signature pour l'emploi des moyens de contrainte à rencontre d'une personne détenue - (Décision N ° 481/2013) .....	21
Décision - Délégation de signature pour procéder à la fouille d'une personne détenue - (Décision N ° 482/2013) .....	23
Décision - Délégation de signature pour refus de prise en charge d'objets ou de bijoux - (Décision N ° 486/2013) .....	25
Décision - Délégation pour placement à titre préventif en cellule de confinement ou en cellule disciplinaire - (Décision N ° 484/2013) .....	28

### **Maison d'arrêt de Valenciennes**

Décision - Décision portant délégation de signature ou de compétence à Madame Marie- Line PEREZ, capitaine pénitentiaire .....	31
--	----

## **R\_D R E A L\_ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

Décision - Décision portant délégation aux agents de la DREAL Nord- Pas- de- Calais (missions départementales - Nord) .....	35
Décision - Décision portant délégation de signature «Contrôle des épreuves à pression» (Nord) .....	42
Décision - Décision portant délégation de signature «Essais et épreuves avant mise en exploitation des canalisations de gaz combustible» (Nord) .....	45





PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2013245-0001**

**signé par Sylvain ZENGERS, instructeur sécurité fluviale  
le 02 Septembre 2013**

**59\_D D T M\_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord**

Décision N ° 41/2013 Autorisant la tenue  
d'une manifestation nautique



PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

**Décision N° 41/ 2013**  
**Autorisant la tenue d'une manifestation nautique**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code des transports;

Vu les articles L. 2132-7 et L.2132-8 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 portant règlement de police de la navigation intérieure et notamment son article 1.23 ;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013164-0001 du 13 juin 2013 portant délégation de signature à M. Philippe LALART directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu la demande et les pièces afférentes présentées le 17 mai 2013 par Madame Annette DARNEL, adjointe au maire de Marcq en Baroeul, en vue d'être autorisée à organiser une manifestation nautique sur le canal de Roubaix ;

Vu l'avis favorable du gestionnaire de la voie concernée, Lille Métropole;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Madame Annette DARNEL est autorisée à organiser une manifestation nautique dans le cadre de la « Saint Vincent d'automne » le dimanche 15 septembre 2013 de 14h00 à 18h00 sur le canal de Roubaix du PK 4,205 (marque canalisée du pont du Risban) au PK 6,021 (au pont du collège de Marcq-en-Baroeul).

**Article 2 :**

La manifestation consiste notamment en une rotation de bateaux à passagers pendant la période et dans la zone définies en article 1.

Les bateaux à passagers autorisés à participer à cette manifestation nautiques sont:

- Armor 400 portant l'identification NIFLI000084
- Le Pélican portant l'identification NIFLI000086
- La Bourlingue portant l'identification NIFLI000083

- La Juliette portant l'identification NIFLI000082
- La Loubine portant l'identification NIFLI000085

Il n'y a pas d'arrêt de navigation pendant le déroulement de la manifestation. Les usagers et les participants et les usagers devront respecter la réglementation en vigueur.

**Article 3 :**

L'organisateur devra se conformer strictement aux ordres des agents du service gestionnaire de la voie d'eau.

**Article 4 :**

Les mesures de police mises en place pour le déroulement des épreuves seront à la charge du bénéficiaire de la présente décision, lequel devra, le cas échéant, fournir le personnel nécessaire.

**Article 5 :**

L'organisateur est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation. Il lui appartient de suspendre ou d'annuler la manifestation s'il estime que les conditions dans lesquelles elle s'engage, ou se déroule dans les cas des manifestations localement délimitées, ne lui paraissent pas présenter toutes les garanties de sécurité souhaitables.

**Article 6 :**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 7 :**

La présente décision ne préjuge pas des autres décisions et/ou autorisations éventuellement nécessaires.

**Article 8 :**

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France, le chef de la brigade fluviale de la gendarmerie nationale et l'organisateur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et sera diffusée par voie d'avis à la batellerie.

Fait à Lille , le 02 SEP. 2013

Pour le Préfet et par délégation,  
le directeur départemental adjoint

Emmanuel GILBERT

Pour le directeur départemental adjoint empêché



Sylvain ZENGERS

**Copies adressées à :**

Préfecture du Nord  
SDIS 59  
Mairie de Marcq en Baroeul

Direction départementale des territoires et de la mer  
Délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure  
Pôle navigation intérieure  
123, rue de Roubaix – CS 20839 59508 Douai cedex  
Tél : 03.27.94.55.60



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2013241-0002**

**signé par Anne LAUBIES, secrétaire général de la préfecture du Pas- de- Calais  
le 29 Août 2013**

**62\_DDTM**

Arrêté préfectoral portant modification de la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE EAU ET RISQUES  
UNITÉ PROTECTION DE LA RESSOURCE  
ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Arrêté préfectoral portant modification de la structure  
de la Commission Locale de l'Eau  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée**

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 14 janvier 2003 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée et en confiant le suivi de la procédure au Préfet du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 mai 2011 renouvelant la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée ;

VU la demande du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée ;

CONSIDERANT la fusion de la Communauté du Sud Arrageois avec les Communautés de Communes de la Région de Bapaume et du canton de Bertincourt pour devenir la Communauté de Communes du Sud Artois ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les structures de la CLE du SAGE de la Sensée ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté préfectoral du 12 mai 2011 renouvelant la structure de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée est modifié ainsi qu'il suit :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- « 1 représentant de la Communauté de Communes du Sud Arrageois »  
**est remplacé par**
- « 1 représentant de la Communauté de Communes du Sud Artois ».

**Article 2 :**

La structure de la CLE ainsi modifiée est annexée au présent arrêté.

**Article 3 :**

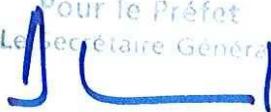
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

**Article 4 :**

Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et les Directeurs Départementaux des Territoires et de la Mer du Nord et du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et mis en ligne sur le site internet : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**29 AOUT 2013**

Fait à Arras, le

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  


Anne LAUBIES

## Annexe : Structure de la CLE du SAGE de la Sensée

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée est constituée de 59 membres répartis en 3 collèges :

1. Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 30 membres titulaires ;
2. Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 16 membres titulaires ;
3. Le collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État : 13 membres titulaires.

Les modifications apportées dans cet arrêté sont en italiques.

### **Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

<b>Structure</b>	<b>Nombre de représentant(s)</b>
Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais	1
Conseil Général du Pas-de-Calais	2
Conseil Général du Nord	2
Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais	8
Membres nommés par l'Association des Maires du Nord	7
Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée	2
Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	1
Syndicat Intercommunal des Faucardements de la Sensée	1
<i>Communauté de communes du Sud Artois</i>	1
Communauté de communes de l'ouest Cambrésis	1
Communauté de communes OSARTIS	1
Communauté de communes de Marquion	1
Communauté d'Agglomération du Douaisis	1
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	1

**Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

<b>Structure</b>	<b>Nombre de représentant(s)</b>
Propriétaires riverains	1
Hôtellerie de Plein Air	1
Comité Régional de Tourisme	1
Activités sportives nautiques	1
Distributeurs d'eau	1
Pisciculteurs	1
Associations de défense des consommateurs	1
Associations de protection de la nature	1
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais	2
Chambres départementales de Commerce et de l'Industrie du Nord et du Pas-de-Calais désignés par la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie	2
Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	1
Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	1
Fédération départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais	1
Fédération départementale des Chasseurs du Nord	1

## **Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :**

<b>Structure</b>
Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas de Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du Service Navigation du Nord-Pas de Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Nord, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord, ou son représentant
Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale du Nord, ou son représentant





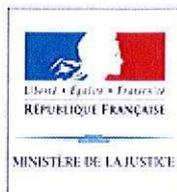
PREFET DU NORD

## Décision

**signé par Aurélie LECLERCQ, Chef d'Établissement  
le 03 Septembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Délégation de signature afin d'ordonner un  
parloir avec dispositif de séparation -  
(Décision N ° 483/2013)



Ministère de la Justice  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
du  
Nord Pas de Calais Haute Normandie et Picardie

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 483/2013 (annule et remplace la note n° 405/2013 du 08 JUILLET 2013)

**Décision du 03 septembre 2013 portant délégation de signature afin  
d'ordonner un parloir avec dispositif de séparation**

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Décide de donner délégation permanente à :

- Monsieur Jean-François NOURRISSON Directeur Adjoint au chef d'établissement
- Madame Marion BARTHELEMY Directrice de détention
- Madame Sophie SLACHCIAK, directrice de détention
- Monsieur Guillaume ROUSSEL Chef de détention
- Monsieur David KOSCIANSKI Adjoint au chef de détention

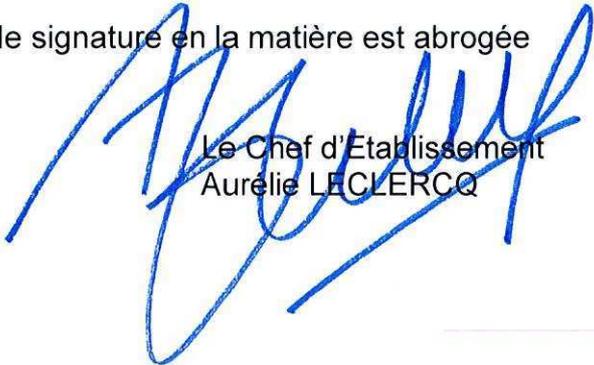
Aux fins de décider que les visites d'une personne détenue auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation (article R57-8-12 du code de procédure pénale).

Pendant leurs astreintes de direction aux lieutenants dont les noms suivent :

- Monsieur Julien LEPENANT
- Monsieur Yannick MUTEZ
- Madame Chloé SPITZMULLER
- Monsieur Sébastien RAPINAT
- Monsieur Julien DOYHENARD

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

  
Le Chef d'Etablissement  
Aurélie LECLERCQ



PREFET DU NORD

## **Décision**

**signé par Aurélie LECLERCQ, Chef d'Établissement  
le 03 Septembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Délégation de signature pour autoriser la  
participation aux activités - (Décision N °  
480/2013)



Ministère de la Justice

Direction interrégionale des Services Pénitentiaires  
du Nord Pas-de-Calais, de Haute Normandie et de Picardie

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 480/2013 Annule et remplace la décision n° 402 du 08 juillet 2013

**Décision du 03 septembre 2013 portant délégation de signature  
pour autoriser la participation aux activités**

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Mademoiselle Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annoeullin

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-François NOURRISSON Directeur Adjoint au chef d'établissement
- Madame Marion BARTHELEMY, Directrice de détention
- Madame Sophie SLACHCIAK, directrice de détention
- Monsieur Guillaume ROUSSEL, Chef de détention
- Monsieur David KOSCIANSKI, Adjoint au chef de détention

*Aux lieutenants :*

- Monsieur Julien LEPENANT,
- Monsieur Yannick MUTEZ,
- Madame Chloé SPITZMULLER,
- Monsieur Sébastien RAPINAT,
- Monsieur Julien DOYHENARD,

Aux fins de désigner les personnes détenues autorisées à participer à des activités (article D 446 du code de procédure pénale).

Article 2 Toutes décisions antérieures portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de préfecture du département du Nord.

Le Chef d'Etablissement

Signé : Aurélie LECLERCQ



PREFET DU NORD

## Décision

**signé par Aurélie LECLERCQ, Chef d'Établissement  
le 03 Septembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Délégation de signature pour l'affectation et la  
réaffectation des détenus en cellule - (Décision  
N ° 479/2013)



Ministère de la Justice  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
du  
Nord Pas de Calais Haute Normandie et Picardie  
Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 479/2013 (annule et remplace la note 401/2013 du 08 juillet 2013)

**Décision du 03 septembre 2013 portant délégation de signature  
pour l'affectation et la réaffectation des détenus en cellule**

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Mademoiselle Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annoeullin

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Jean-François NOURRISSON Directeur Adjoint au chef d'établissement
- Madame Marion BARTHELEMY, Directrice de détention
- Madame Sophie SLACHCIAK, directrice de détention
- Monsieur Guillaume ROUSSEL, Chef de détention

*Aux lieutenants :*

- Monsieur David KOSCIANSKI, Adjoint au chef de détention
- Monsieur Julien LEPENANT
- Monsieur Yannick MUTEZ,
- Madame Chloé SPITZMULLER,
- Monsieur Sébastien RAPINAT,
- Monsieur Julien DOYHENARD,

Aux fins d'affecter ou réaffecter les personnes détenues en cellule (article DR57-6-24 du code de procédure pénale)

Uniquement pour les secteurs de détention les concernant :

*Aux majors :*

- Monsieur Luc DELIERE,
- Monsieur Gilles DUFOUR,
- Monsieur Pascal NOËL,

*Aux 1ers surveillants :*

- |                                 |                            |
|---------------------------------|----------------------------|
| - Monsieur Grégory ACCART       |                            |
| - Monsieur David BOUCHE,        | Monsieur Boubecare BOURAS, |
| - Monsieur Loïc BODIN,          | Monsieur Sébastien BRIEZ,  |
| - Monsieur Arnaud CANIVET,      | Monsieur Olivier CHAMBRE   |
| - Monsieur Hervé DEVEMY         | Monsieur Kamel DRAIDI      |
| - Monsieur Sébastien GADEK      | Monsieur Jean SALOMÉ       |
| - Monsieur Sébastien GUILLEMANT | Monsieur Raphaël HEUMEZ    |
| - Monsieur Christophe KIECKEN   | Monsieur Grégory LECIGNE   |
| - Monsieur Christophe MISIEK    | Monsieur Mario SONTA       |
| - Monsieur Grégory STRZEMPEK    | Monsieur Olivier VINCENT   |
| - Monsieur Willy WABLE          | Monsieur Gilles WILLEMOT   |
| - Monsieur Fabrice MARCQ        |                            |

Article 2 Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de préfecture du département du Nord.



Le Chef d'Etablissement  
Aurélie LECLERCQ



PREFET DU NORD

## Décision

**signé par Aurélie LECLERCQ, Chef d'Établissement  
le 03 Septembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Délégation de signature pour la suspension du  
régime de l'encellulement individuel -  
(Décision N ° 485/2013)



Ministère de la Justice  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
du  
Nord Pas de Calais Haute Normandie et Picardie

Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 485 /2013 (annule et remplace la décision n° 407/2013 du 08 juillet 2013)

***Décision du 03 septembre 2013 portant délégation de signature pour la  
suspension du régime de l'encellulement individuel***

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille – Annœullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Décide de donner délégation permanente à :

- Monsieur Jean-François NOURRISSON Directeur Adjoint au chef d'établissement
- Madame Marion BARTHELEMY Directrice de détention
- Madame Sophie SLACHCIAK Directrice de détention
- Monsieur Guillaume ROUSSEL Chef de détention
- Monsieur David KOSCIANSKI Adjoint au chef de détention

*Aux lieutenants :*

- Monsieur Julien LEPENANT
- Monsieur Yannick MUTEZ
- Madame Chloé SPITZMULLER
- Monsieur Sébastien RAPINAT
- Monsieur Julien DOYHENARD

Aux fins de suspendre le régime de l'encellulement individuel pour les personnes détenues (article D93 du code de procédure pénale)

Uniquement pour les secteurs de détention les concernant :

*Aux majors :*

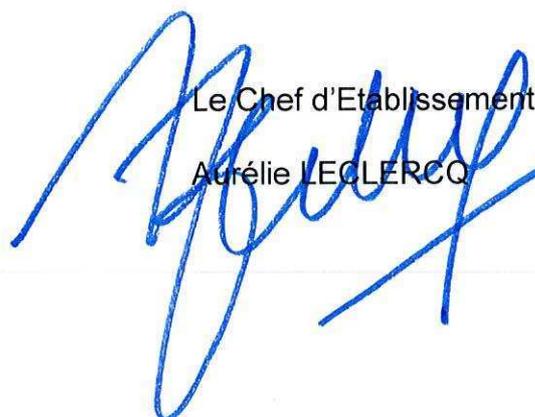
- Monsieur Luc DELIERE
- Monsieur Gilles DUFOUR
- Monsieur Pascal NOEL

Aux 1ers surveillants :

- Monsieur Grégory ACCART
  - Monsieur Boubecare BOURAS,
  - Monsieur Sébastien BRIEZ,
  - Monsieur Olivier CHAMBRE
  - Monsieur Kamel DRAIDI
  - Monsieur Jean SALOMÉ
  - Monsieur Raphaël HEUMEZ
  - Monsieur Grégory LECIGNE
  - Monsieur Christophe MISIEK
  - Monsieur Grégory STRZEMPEK,
  - Monsieur Willy WABLE
- Monsieur David BOUCHE,
  - Monsieur Loïc BODIN,
  - Monsieur Arnaud CANIVET
  - Monsieur Hervé DEVEMY
  - Monsieur Sébastien GADEK
  - Monsieur Sébastien GUILLEMANT
  - Monsieur Christophe KIECKEN
  - Monsieur Fabrice MARCQ
  - Monsieur Mario SONTA
  - Monsieur Olivier VINCENT

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

  
Le Chef d'Etablissement  
Aurélie LECLERCO



PREFET DU NORD

## **Décision**

**signé par Aurélie LECLERCQ, Chef d'Établissement  
le 03 Septembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Délégation de signature pour l'emploi des  
moyens de contrainte à rencontre d'une  
personne détenue - (Décision N ° 481/2013)



Ministère de la Justice  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
du  
Nord Pas de Calais Haute Normandie et Picardie  
Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 481 /2013 (annule et remplace la note n°403/2013 du 08 juillet 2013)

**Décision du 03 septembre 2013 portant délégation de signature  
pour l'emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue**

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Décide de donner délégation permanente à :

- Monsieur Jean-François NOURRISSON, Directeur Adjoint au chef d'établissement
- Madame Marion BARTHELEMY, Directrice de détention
- Madame Sophie SLACHCIAK, directrice de détention
- Monsieur Guillaume ROUSSEL, Chef de détention
- Monsieur David KOSCIANSKI, Adjoint au chef de détention

*Aux lieutenants :*

- Monsieur Julien LEPENANT,
- Monsieur Yannick MUTEZ,
- Madame Chloé SPITZMULLER,
- Monsieur Sébastien RAPINAT,
- Monsieur Julien DOYHENARD,

Aux fins : d'utiliser des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (article D283-3 du code de procédure pénale).

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

Le Chef d'Etablissement  
Aurélie LECLERCO





PREFET DU NORD

## Décision

**signé par Aurélie LECLERCQ, Chef d'Établissement  
le 03 Septembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Délégation de signature pour procéder à la  
fouille d'une personne détenue - (Décision N °  
482/2013)



Ministère de la Justice  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
du Nord Pas de Calais Haute Normandie et Picardie  
Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 482 /2013 (annule et remplace la note n° 404/2013 du 08 juillet 2013)

**Décision du 03 septembre 2013 portant délégation de signature pour procéder à la fouille d'une personne détenue**

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale  
Vu la loi n° 2009-1436 du 24/11/2009  
Vu le décret 2010-1634 du 23/12/2010  
Vu la circulaire NORJUSK1140022C du 14/04/2011

Décide de donner délégation permanente à :

- Monsieur Jean-François NOURRISSON directeur adjoint au chef d'établissement
- Madame Marion BARTHELEMY directrice de détention
- Madame Sophie SLACHCIAK directrice de détention
- Monsieur Guillaume ROUSSEL chef de détention
- Monsieur David KOSCIANSKI adjoint au chef de détention

Aux lieutenants :

- Monsieur Julien LEPENANT
- Monsieur Yannick MUTEZ
- Madame Chloé SPITZMULLER
- Monsieur Sébastien RAPINAT,
- Monsieur Julien DOYHENARD,

Aux fins de : procéder à la fouille d'une personne détenue selon les termes des articles susvisés

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

Le Chef d'Etablissement  
Aurèle LECLERCO



PREFET DU NORD

## Décision

**signé par Aurélie LECLERCQ, Chef d'Établissement  
le 03 Septembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Délégation de signature pour refus de prise en charge d'objets ou de bijoux - (Décision N ° 486/2013)



Ministère de la Justice  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
du  
Nord Pas de Calais Haute Normandie et Picardie  
Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

**N° 486 /2013 (annule et remplace la note n° 408/2013 du 08 juillet 2013)**

***Décision du 03 septembre 2013 portant délégation de signature  
pour refus de prise en charge d'objets ou de bijoux***

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Décide de donner délégation permanente à :

- Monsieur Jean-François NOURRISSON directeur Adjoint au chef d'établissement
- Madame Marion BARTHELEMY directrice de détention
- Madame Sophie SLACHCIAK directrice de détention
- Monsieur Guillaume ROUSSEL chef de détention
- Monsieur David KOSCIANSKI adjoint au chef de détention

*Aux lieutenants :*

- Monsieur Julien LEPENANT
- Monsieur Yannick MUTEZ
- Madame Chloé SPITZMULLER
- Monsieur Sébastien RAPINAT
- Monsieur Julien DOYHENARD

Aux fins de refuser la prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans l'établissement pénitentiaire (article D337 du code de procédure pénale)

Pendant leurs astreintes de direction à :

- Monsieur Jean Robert KOCONKA Attaché d'Administration et d'Intendance
- Madame Sandrine LEROUX Attachée d'Administration et d'Intendance

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

  
Le Chef d'Etablissement  
Aurélie LECLERCQ



PREFET DU NORD

## **Décision**

**signé par Aurélie LECLERCQ, Chef d'Établissement  
le 03 Septembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Délégation pour placement à titre préventif en  
cellule de confinement ou en cellule  
disciplinaire - (Décision N ° 484/2013)



Ministère de la Justice  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
du  
Nord Pas de Calais Haute Normandie et Picardie  
Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 484 /2013 (annule et remplace la décision n° 406/2013 du 08 juillet 2013)

***Décision du 03 septembre 2013 portant délégation pour  
placement à titre préventif en cellule de confinement ou en cellule disciplinaire***

Le Chef d'Etablissement du Centre Pénitentiaire de Lille –Annoeullin

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Vu l'article R57-7-5 du code de procédure pénale

Décide de donner délégation permanente à :

- Monsieur Jean-François NOURRISSON directeur adjoint au chef d'établissement
- Madame Marion BARTHELEMY directrice de détention
- Madame Sophie SLACHCIAK, directrice de détention
  
- Monsieur Guillaume ROUSSEL chef de détention
- Monsieur David KOSCIANSKI adjoint au chef de détention

*Aux lieutenants*

- Monsieur Julien LEPENANT
- Monsieur Yannick MUTEZ
- Madame Chloé SPITZMULLER
- Monsieur Sébastien RAPINAT
- Monsieur Julien DOYHENARD

*Aux majors et 1ers surveillants :*

- Monsieur Luc DELIERE
- Monsieur Gilles DUFOUR
- Monsieur Pascal NOEL

- Monsieur Grégory ACCART
- Monsieur Boubecare BOURAS,
- Monsieur Sébastien BRIEZ,
- Monsieur Olivier CHAMBRE
- Monsieur Kamel DRAIDI
- Monsieur Jean SALOMÉ
- Monsieur Raphaël HEUMEZ
- Monsieur Grégory LECIGNE
- Monsieur Christophe MISIEK
- Monsieur Grégory STRZEMPEK,
- Monsieur Willy WABLE

Monsieur David BOUCHE,  
Monsieur Loïc BODIN,  
Monsieur Arnaud CANIVET,  
Monsieur Hervé DEVEMY  
Monsieur Sébastien GADEK  
Monsieur Sébastien GUILLEMANT  
Monsieur Christophe KIECKEN  
Monsieur Fabrice MARCQ  
Monsieur Mario SONTA  
Monsieur Olivier VINCENT

Aux fins de placer à titre préventif, une personne détenue en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement (article R57-7-18 du code de procédure pénale)

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

  
Le Chef d'Etablissement  
Aurèle LECLERCQ



PREFET DU NORD

## Décision

**signé par Philippe LAMOTTE, chef d'établissement  
le 02 Septembre 2013**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Maison d'arrêt de Valenciennes**

Décision portant délégation de signature ou de  
compétence à Madame Marie- Line PEREZ,  
capitaine pénitentiaire

MAISON D'ARRET DE VALENCIENNES

N° Décision portant délégation de signature ou de compétence  
à Madame Marie-Line PEREZ, capitaine pénitentiaire

Décision du 02 septembre 2013

Monsieur Philippe LAMOTTE, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Valenciennes

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-7-5 à R.57-7-8, R.57-7-15, R.57-7-18, R.57-7-22, R.57-7-28, R.57-7-54, R.57-7-55, R.57-7-58 à R.57-7-60, et l'article 712-8 ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 16.02.2009, nommant Philippe LAMOTTE en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Valenciennes.

**DECIDE :**

Article 1 : Délégation permanente de signature ou de compétence est donnée à Madame Marie-Line PEREZ, capitaine pénitentiaire à la MA Valenciennes adjointe au chef d'établissement, aux fins de :

- réaliser les audiences des personnes détenues suite à une requête adressée au chef d'établissement. D259 du CPP
- retirer à une personne détenue pour des raisons de sécurité des médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant. D273 du CPP
- décider la fouille intégrale ou par palpation des personnes détenues. R.57-7-79 et 80
- décider de l'utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue. D283-3 du CPP
- interdire une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité. D459-3
- délivrer, refuser, suspendre une autorisation d'accès à l'établissement. D 446, D277 du CPP
- décider la suspension de l'agrément d'un mandataire agréé (art 24). R57-6-16 du CPP
- décider la suspension de l'emprisonnement individuel d'une personne détenue sur avis médical. D94 du CPP
- décider de l'affectation ou la réaffectation des personnes détenues en cellule. D93, R57-6-24, D94 du CPP
- autoriser les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations. D432-3
- fixer la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté, bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir sont autorisées à détenir. D124 du CPP
- réintégrer immédiatement en cas d'urgence d'une personne détenue condamnée se trouvant à l'extérieur. D124 du CPP
- décider de poursuite disciplinaire à l'encontre des personnes détenues. R57-7-15, D250 du CPP
- désigner un interprète lors de la commission de discipline pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française. R57-7-25 du CPP
- placer à l'isolement après débat, en urgence, ou après transfert, levée d'isolement, rapport motivé pour les décisions relevant de la compétence du Ministre de la Justice ou de la DISP, désignation d'un interprète lorsque les personnes détenues ne parlent pas le français. R57-7-62 R 57-7-64 à R57-7-66, R57-7-70 et suivants, R57-7-72, R57-7-73 du CPP
- suspendre l'habilitation d'un praticien exerçant à temps partiel et des autres personnels hospitaliers. D388 du CPP
- autoriser l'accès à l'établissement des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation. D389 du CPP
- autoriser l'accès à l'établissement aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation par la santé. D390 du CPP
- autoriser l'accès à l'établissement aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes détenues présentant une dépendance à un produit licite ou illicite. D390-1 du CPP
- autoriser une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif. D395 du CPP
- autoriser une personne détenue de recevoir des colis de linge et livres brochés D430 D431 du CPP
- autoriser des ministres de culte extérieurs de célébrer des offices et des prêches. R57-9-5

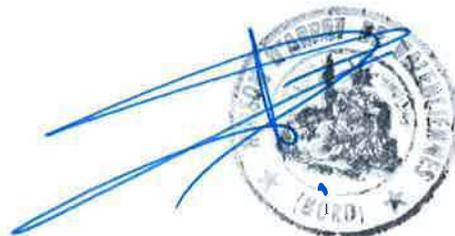
- autoriser l'animation d'activités organisées pour les personnes détenues par des personnes extérieures. D446 du CPP
- désigner des personnes détenues autorisées à participer à des activités. D446 du CPP
- autoriser une personne détenue de participer à des activités culturelles ou socioculturelles ou à des jeux excluant toute idée de gain. D447 du CPP
- signature des actes préparatoires à la décision nécessitant une procédure contradictoire, en application de l'article 24 de la loi du 12/04/2000 n°2000.321 explicitée par la circulaire du 09/05/2003 n°NOR 3400.55.C et notification de la même décision
- décision nécessitant une procédure contradictoire en application de l'article 24 de la loi du 12/04/2000 n° 2000-321, explicitée par la circulaire du 09/05/2003 n° NOR 3400.55.C
- d'être autorisé à avoir accès aux armureries du CP. D267 du CPP
- décider du classement d'une personne détenue à un travail, une formation, une activité. D446 et D448 du CPP
- suspendre l'agrément d'un visiteur de prison. D473, R57-9-8 du CPP
- écouter et enregistrer, pour une durée maximum de 3 mois, les communications téléphoniques des détenus, conformément aux dispositions des articles 727-1 du CPP
- d'interrompre les conversations téléphoniques, lorsque leur contenu est de nature à compromettre l'un des impératifs énoncés au troisième alinéa de l'article R57-8-23 du CPP
- d'ordonner l'armement des personnels dans des circonstances exceptionnelles et pour une intervention strictement définie. D283-6, D267 du CPP
- d'effectuer les audiences arrivants du chef d'établissement ou de son représentant le jour ou le lendemain de l'arrivée du détenu. D285 du CPP
- retenues au profit du Trésor Public. D332 du CPP
- désigner le chef d'escorte pour les extractions médicales. D308, D276 du CPP
- renseigner la fiche de suivi de l'extraction médicale et déterminer les moyens de contrainte durant l'extraction médicale pendant le transport et pendant les soins. D294, D306, D373 du CPP  
Du choix du trajet tant à l'aller qu'au retour. D296, D276 du CPP
- décider d'éventuelle modification des moyens de contrainte à l'hôpital, en cas de contestation par le médecin, du dispositif de sécurité. D394, D397, D373, D283-3 du CPP
- décision de délivrance, retrait, suspension, d'un permis de communiquer. R57-6-5
- décision de suspension d'un mandataire siégeant en commission de discipline. R57-6-16
- présider la commission de discipline et prononcée des sanctions disciplinaires. R57-7-5
- désigner des assesseurs siégeant en commission de discipline. R57-7-5
- décider du placement à titre préventif des personnes détenues en cellule disciplinaire ou en confinement en cellule individuelle ordinaire. R 57-7-5, R 57-7-18
- décision de suspension à titre préventif de l'exercice de l'activité professionnelle ou non professionnelle d'une personne détenue. R 57-7-22, R 57-7-23
- décision de surseoir à l'exécution totale ou partielle des sanctions prononcées en commission de discipline assortie le cas échéant de travaux de nettoyage et de fixer le délai de suspension de la sanction. R 57-7-5, R 57-7-55
- révocation de tout ou partie du sursis à l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline. R 57-7-5, R 57-7-56
- dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions disciplinaires. R57-7-5
- demander au procureur de la république d'ordonner une investigation corporelle par un médecin. R 57-7-82
- opposition à la nomination par le médecin de l'UCSA d'un aidant pour une personne détenue empêchée pour des motifs de sécurité. R 57-8-6
- délivrer, refuser, suspendre un permis de visite durant l'hospitalisation d'une personne détenue (sauf HO compétence préfectorale). R 57-8-10
- décision de parler avec dispositif de séparation. R 57-8-12
- décision de retenue d'une correspondance. R 57-8-19
- délivrer, refuser, suspendre un permis de téléphoner pour une personne détenue condamnée. R 57-8-23

- interdire une publication locale contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes ou des propos injurieux ou diffamatoire à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou à l'encontre des personnes détenues. R 57-9-8
- présider la commission pluridisciplinaire unique. D 90
- décision d'armement des personnels pénitentiaire pour maintenir l'ordre et la sécurité de l'établissement. D 267
- suspendre un permis de visite pour une personne détenue condamnée. D 403
- délivrer, refuser un permis de visite pour une personne détenue condamnée. D 403
- informer la famille, le conseil, aumônier et visiteur du décès, maladie, accident, hospitalisation psychiatrique d'une personne détenue. D 427
- décision d'attribution de la dotation protection d'urgence.
- décision d'affectation en cellule de protection d'urgence
- apprécier, au moment de la sortie des personnes détenues, l'importance de la somme qui doit leur être remise par prélèvement sur leur part disponible D122 du CPP
- autoriser l'entrée et la sortie d'argent, de correspondances ou d'objets quelconques D274 du CPP
- autoriser un versement à l'extérieur sur la part disponible par des condamnés D 330 du CPP
- autoriser les opérations de retrait sur le livret de caisse d'épargne pendant la détention D331 du CPP
- opérer d'office des retenues en réparation sur la part disponible des personnes détenues au titre des dommages matériels causés et décider du versement au Trésor de toutes les sommes trouvées irrégulièrement en possession des personnes détenues DD 332 du CPP
- refuser la prise en charge de bijoux et d'objets en raison de leur prix, de leur importance ou de leur volume D337 du CPP
- autoriser, lors d'un transfèrement, la remise des effets personnels des personnes détenues à un tiers désigné D340 du CPP
- autoriser des personnes détenues hospitalisées à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif pour ses dépenses courantes D395 du CPP
- autoriser des personnes détenues à envoyer de l'argent à leur famille des sommes figurant à leur part disponible D421 du CPP
- autoriser la réception de subsides extérieurs de la part d'une personne non titulaire d'un permis de visite D422 du CPP
- décider, dans le cadre de l'exécution d'une mesure de semi-liberté, de modifier les horaires d'entrée ou de sortie du condamné de l'établissement pénitentiaire, ou de sa présence en un lieu déterminé, lorsqu'il s'agit de modifications favorables au condamné ne touchant pas à l'équilibre de la mesure, et d'en informer sans délai le Chef d'établissement. Art. 712-8 du CPP

Article 2 : Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

**Le Chef d'établissement**

**Philippe LAMOTTE**





PREFET DU NORD

## **Décision**

**signé par Michel PASCAL, directeur  
le 03 Septembre 2013**

**R\_D R E A L\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

Décision portant délégation aux agents de la  
DREAL Nord- Pas- de- Calais (missions  
départementales - Nord)

PRÉFET DU NORD

## DECISION

**portant délégation aux agents de la DREAL Nord-Pas-de-Calais**

**(missions départementales - Nord)**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté ministériel du 04 janvier 2010 nommant Monsieur Michel PASCAL, Ingénieur Général des Mines, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté du Préfet du Nord du 18 avril 2012 portant délégation de signature à Monsieur Michel PASCAL, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais,

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel PASCAL, Ingénieur général des mines, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais, délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet du Nord en date du 18 avril 2012 à :

Madame Isabelle DERVILLE, Directrice Adjointe  
Monsieur Philippe JOSCHT, Directeur Adjoint  
Monsieur Julien LABIT, Directeur Adjoint

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général.  
Monsieur Alexandre DOZIERES, Chef du Service Risques  
Monsieur David TORRIN, adjoint du chef du Service Risques  
Monsieur Jean-Michel MALÉ, Chef du Service Milieux et Ressources naturelles

Monsieur Alain MAZOYER, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires  
 Monsieur Romain BORDIER, adjoint du chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires  
 Madame Chantal ADJRIOU, Chef du Service Connaissance  
 Monsieur Xavier DRUELLE, Chef du Service Transports et Véhicules  
 Monsieur Jean-Philippe SALLABERRY, adjoint du chef du Service Transports et Véhicules  
 Monsieur Michel LEBLANC, Chef du Service Déplacements, Intermodalité et Infrastructures  
 Monsieur Sylvain GATHOYE, Chef du service pôle support intégré juridique  
 Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, Chef de l'Unité Territoriale de Béthune, chef de mission  
 Monsieur Guy SARELS, Chef de l'Unité Territoriale de Lille, chef de mission  
 Monsieur Daniel HELLEBOID, Chef de l'Unité Territoriale de Valenciennes, chef de mission  
 Monsieur David LEFRANC, Chef de l'Unité Territoriale du Littoral, chef de mission

Article 2-

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées à l'article 1er, délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1er de l'arrêté susvisé du préfet du Nord du 18 avril 2012, paragraphe I-1 (Mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs) à :

BRASSART Grégory	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
DHENAIN Roger	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
GESLOT Pierre-Yves	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
LAMACQ Philippe	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
VIAL Thomas	Ingénieur Travaux Publics de l'Équipement
BALLENGHIEN Luc	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie
DEROEUX Vincent	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
BILLET Fabien	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
MESSIER Jérôme	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
TARMOUL Jérémy	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie

- l'article 1er de l'arrêté susvisé du préfet du Nord du 18 avril 2012, paragraphe I-2 (Environnement Industriel) à :

ANNIBAL Alice	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
AUBENEAU Fabrice	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
BERKMANS Laurence	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
BEUGNET Charlotte	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
BLARY Céline	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
BRUNET Didier	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
BUSCOT Xavier	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
CANONNE Michèle	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
CARRE Sébastien	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
CHITRY Hélène	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
COLACCINO Sandro	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
COPIN Hélène	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
COURAPIED Laurent	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
COUSINAT Pauline	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DEPUYDT Arnaud	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DE SAINT VAAST Pascal	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DEREUMAUX Patrick	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DEVROUTE Julien	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DHENAIN Roger	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
DOURLEN Thomas	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DUBANT Laure	Ingénieur de l'Industrie et des Mines

DUBUIS Thierry	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DUPRIEZ Jean-Marc	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DUTHOIT Xavier	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
FIRRINGERI David	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
GABREAU Mathilde	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
GESLOT Pierre-Yves	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
GILLE Christine	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
GILLE Yves	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
GUERVILLE Thierry	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
HEINA Francky	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
HOCHEDÉZ François	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
LAMACQ Philippe	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
LAMAND Stéphanie	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
LARDILLIER Sabine	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
LECLUSE Jean-Marie	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
LEPLAN Christelle	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
MARQUIS Christelle	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
MARTIN Fabien	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
MASCARTE Virginie	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
MESMACQUE Gaëlle	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
MESSIN Michel	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
MIS Lionel	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
OUSTRIC Émile	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
OUTIMJICHT Radia	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
PACAUT Nicolas	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
PREUVOT Richard	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
PUISSAN Nicolas	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
ROUSSEAU Marie-Pierre	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
SANTERRE Nicolas	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
SCHNEIDER Frédéric	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
SELIN Gérard	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
TAIN Caroline	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
VANDEWALLE Thomas	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
VERDIER Élodie	Ingénieur de l'Industrie et des Mines

ANTOINE Gérard	Agent Contractuel
DI LUCA Charles	Agent Contractuel

BALLENGHIEN Luc	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie
BALZA Carole	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
BAUDUIN Fabien	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie
BAYART Caroline	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
BENETAZZO Murielle	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
BILLET Fabien	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
BERGHE Mélanie	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
BOUCHIND'HOMME Philippe	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
BUREAU Pierre	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
BUSIN Christian	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie
CAUDOUX Dominique	Technicien Supérieur du Développement Durable
DELACROIX Christelle	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie
DEROEUX Vincent	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
DRON Jean-François	Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
GIBAULT Aurélien	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie
HEILIGER Christophe	Technicien Supérieur du Développement Durable
LEROY Hélène	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
MARQUIS Bertrand	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie
MASSON Vincent	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
MESSIER Jérôme	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
PAYELLE Guillaume	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
RAMACKERS Anne-Sophie	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie

SAUTIER Éric	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
SEURON Bertrand	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
VERSLYPE Laurent	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
WISNIEWSKI Émilie	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
WAREMBOURG Franck	Technicien Supérieur du Développement Durable

DHOLLANDE Michelle	Secrétaire Administratif de classe normale
--------------------	--

- l'article 1er de l'arrêté susvisé du préfet du Nord du 18 avril 2012,  
paragraphe I-3 (Équipements sous pression) à :

CHAUVEL Laurent	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines Chef de mission
BISBROUCK Philippe	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
BRIMEUX Stéphane	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
CARON Philip	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DAVID Didier	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
DUTHOIT Xavier	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
BILLET Fabien	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
DEGONVILLE Jean-Marc	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
MASCARTE Virginie	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
MESSIN Michel	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie

- l'article 1er de l'arrêté susvisé du préfet du Nord du 18 avril 2012 ,  
paragraphe I-4 ( Production, transport et distribution d'énergie) à :

CHAUVEL Laurent	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines Chef de mission
DAVID Didier	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
CARON Philip	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
DEGONVILLE Jean Marc	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie

- l'article 1° de l'arrêté susvisé du préfet du Nord du 18 avril 2012,  
Paragraphe II-1 (Protection de la nature et des paysages) à :

ANTOINE Jean-François	Ingénieur des Travaux Publics de l'État
BRUNEVAL John	Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts
HARLAY Valérie	Adjoint Administratif – instructeur CITES

- l'article 1er de l'arrêté susvisé du préfet du Nord du 18 avril 2012,  
paragraphe III (Énergie) à :

ASLANIAN Élisabeth	Ingénieur des Travaux Publics de l'État
SARDINHA Bruno	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
BILLET Fabien	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie

- l'article 1° de l'arrêté susvisé du préfet du Nord du 18 avril 2012,  
paragraphe IV-1 (Véhicules) à :

BOUSSARD David	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
----------------	---------------------------------------

BRUNET Didier	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
CHELHAOUI Samira	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
SEGARD Annick	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
VANDENBON François	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines

BURY Émile	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
BUTEL Daniel	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
CARIN Grégory	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
DAUCHEZ Jean-Bernard	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
DEVRED Bruno	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
GARAT Didier	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
LOUAGE Éric	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
OPIGEZ Pascal	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie
VUYLSTEKER Alexandre	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
WILLEMART Marcel	Technicien Supérieur de l'Économie et de l'Industrie

LAHONDES Dominique	Secrétaire Administratif de classe supérieure
--------------------	---

- l'article 1er de l'arrêté susvisé du préfet du Nord du 18 avril 2012,  
paragraphe IV-2 et IV-3 (transports exceptionnels, registre des entreprises de transports terrestres) à :

BUTTARELLO Mireille	Attachée Principale d'Administration du MEDDE-METL
DELANNOY Jacques	Attaché Principal d'Administration du MEDDE-METL
KRYUS Nicole	Attachée d'Administration du MEDDE-METL
VANDENBON François	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines

DELPIERRE Sylvie	Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
------------------	---

BAMPS Yannick	Technicien Supérieur du Développement Durable
DIRUIT Christophe	Secrétaire Administratif et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle
TOURNEUR Laurette	Secrétaire Administratif et de Contrôle du Développement Durable de classe normale

- l'article 1er de l'arrêté susvisé du préfet du Nord du 18 avril 2012,  
paragraphe VI (contentieux administratif et judiciaire) à :

ALAOUI Julia	Attachée d'administration du MEDDE-METL
DESPLANQUES-DECONINCK Marjorie	Attachée d'administration du MEDDE-METL
LAURENT Grégory	Attaché d'administration du MEDDE-METL
PRINCE Caroline	Attachée d'administration du MEDDE-METL
RIGOT Maÿlis	Attachée d'administration du MEDDE-METL
MEHABI Noura	Attachée d'administration du MEDDE-METL

BONDUE Julien	Secrétaire Administratif et de Contrôle du Développement Durable de classe normale
GROSSO Graziella	Secrétaire Administratif et de Contrôle du Développement Durable de classe normale
JADEM Nathalie	Secrétaire Administratif et de Contrôle du Développement Durable de classe normale
ROUSSEL Guillaume	Secrétaire Administratif et de Contrôle du Développement Durable de classe normale

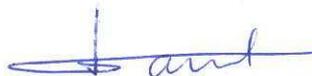
MARESCAUX Pascale	Technicien Supérieur Principal du Développement Durable
-------------------	---

Article 3-

Monsieur Michel PASCAL, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais, est chargé, au nom du Préfet du Nord, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **03 SEP. 2013**

le Directeur Régional de  
l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement Nord-Pas-de-Calais



Michel PASCAL



PREFET DU NORD

## Décision

**signé par Michel PASCAL, directeur  
le 03 Septembre 2013**

**R\_D R E A L\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

Décision portant délégation de signature  
«Contrôle des épreuves à pression» (Nord)



PRÉFET DU NORD

Direction régionale  
de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement du Nord-Pas-  
de-Calais

## DECISION

portant délégation de signature

**«Contrôle des épreuves à pression»  
(Nord)**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2010 nommant Monsieur Michel PASCAL, Ingénieur Général des Mines, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté du Préfet du Nord du 18 avril 2012 portant délégation de signature à Monsieur Michel PASCAL, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2011 portant désignation du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais, en qualité d'expert pour les essais et épreuves avant mise en exploitation des canalisations de gaz combustible.

## DECIDE

### Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PASCAL, Ingénieur Général des Mines, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais, la délégation de signature sera exercée par :

- **Monsieur Alexandre DOZIERES**, Ingénieur des Mines, Chef du Service Risques
- **Monsieur David TORRIN**, adjoint du chef du Service Risques

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

MODRZEJEWSKI Frédéric, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de mission  
SARELS Guy, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de mission  
HELLEBOID Daniel, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de mission  
LEFRANC David, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de mission

Ainsi que par les agents ci-dessous :

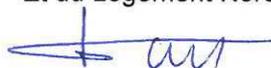
CHAUVEL Laurent	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines Chef de mission
DAVID Didier	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines

### Article 3

Monsieur Michel PASCAL, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord / Pas-de-Calais, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le **03 SEP. 2013**

Le Directeur Régional  
De l'Environnement, de  
l'Aménagement  
Et du Logement Nord – Pas-de-Calais



Michel PASCAL



PREFET DU NORD

## Décision

**signé par Michel PASCAL, directeur  
le 03 Septembre 2013**

**R\_D R E A L\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

Décision portant délégation de signature  
«Essais et épreuves avant mise en exploitation  
des canalisations de gaz combustible» (Nord)



PRÉFET DU NORD

Direction régionale  
de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement du Nord-Pas-  
de-Calais

## DECISION

portant délégation de signature

**«Essais et épreuves avant mise en exploitation des  
canalisations de gaz combustible»  
(Nord)**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord –  
Pas-de-Calais,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2010 nommant Monsieur Michel PASCAL, Ingénieur Général des Mines, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté du Préfet du Nord du 18 avril 2012 portant délégation de signature à Monsieur Michel PASCAL, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2011 portant désignation du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais, en qualité d'expert pour les essais et épreuves avant mise en exploitation des canalisations de gaz combustible.

## DECIDE

### Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PASCAL, Ingénieur Général des Mines, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas-de-Calais, la délégation de signature sera exercée par :

- **Monsieur Alexandre DOZIERES**, Ingénieur des Mines, Chef du Service Risques
- **Monsieur David TORRIN**, adjoint du chef du Service Risques

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

MODRZEJEWSKI Frédéric, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de mission

SARELS Guy, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de mission

HELLEBOID Daniel, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de mission

LEFRANC David, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines, chef de mission

Ainsi que par les agents ci-dessous :

CHAUVEL Laurent

Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines  
Chef de Mission

DAVID Didier

Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines

### Article 3

Monsieur Michel PASCAL, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord / Pas-de-Calais, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le **03 SEP. 2013**

Le Directeur Régional  
De l'Environnement, de  
l'Aménagement  
Et du Logement Nord – Pas-de-Calais



Michel PASCAL